

## CANCELLATION ONLY

Lors de la souscription d'un contrat pour un voyage en Belgique, Europe et dans le monde entier.

### ANNULATION

**Remboursement des frais d'annulation ou de modification du voyage jusqu'à € 10 000/pers. en cas de:**

- Maladie **y compris maladie préexistante sous conditions**, accident, décès de l'assuré, conjoint, parent ou compagnon de voyage
- Couverture Covid-19 et autres épidémies
- Suicide d'un membre de la famille
- Décès du chat, chien ou cheval
- Dégâts au domicile
- Licenciement
- Divorce ou séparation de fait
- Expulsion du logement en location
- Vol des documents d'identité ou visa, refus du visa
- Adoption
- Transplantation d'organe
- **Annulation de l'événement culturel ou sportif** faisant l'objet du séjour
- Annulation de votre cérémonie de mariage civil

CANCELLATION ONLY	PRIME
Annulation + voyage de compensation jusqu'à € 10 000/pers	<b>6,3 % du montant du voyage</b>

Le montant minimal est de 25€ par police